

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 juillet 2024 s'est réuni en séance ordinaire le 23 juillet 2024 à 19 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ROSALIE DELTEIL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents :

Madame Michèle ROBERT,

Messieurs Jean-Luc HENRY, Alain ZABROCKI, Jérôme LORET, Laurent VOUETTE, Joseph CELCAL, Roger LALLIER.

Absents :

Madame Dominique BRUN, pouvoir donné à Monsieur Xavier ROSALIE DELTEIL ;

Madame Catherine HARDOUIN, pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc HENRY

Madame Diana SELME, pouvoir donné à Monsieur Alain ZABROCKI

Madame Cassandra SAM,

Messieurs François CHAUT et Jean-Luc GENNERAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h35.

Madame Laurent VOUETTE est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

Points à ajouter :

Délibération autorisant au recours à l'apprentissage

Délibérations autorisant le règlement des heures complémentaires.

- 1. Compte rendu de commissions,**
- 2. Délibération urbanisme :** Portant délégation de signature en matière d'instruction des demandes **des** actes et autorisations d'urbanisme
- 3. Délibération urbanisme :** Autorise Le Maire à signer la convention de la délibération de la CCGB N°DEL2024-04-07 régissant les principes de ce service entre chaque commune.
- 4. Délibération urbanisme :** Obligation de déposer une demande de permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la Commune
- 5. Points ajoutés à l'ordre du jour**
- 6. Question Diverses.**

Point 1 : Compte rendu commissions et réunions

Transfert de compétences eaux : En 2026, transfert de compétences eaux repris par la COMCOM avec l'actif et le matériel faisant parti du budget eaux assainissement.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Point 2 : Délibération urbanisme : Portant délégation de signature en matière d'instruction des demandes des actes et autorisations d'urbanisme

Monsieur Le Maire informe, que pour mener à bien l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation ou l'utilisation du sol, il convient d'établir un arrêté municipal portant délégation de signature pour les instructeurs de la COMCOM.

Après délibération, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à 10 voix pour et 1 abstention.

Point 3 : Délibération urbanisme : Autorise Le Maire à signer la convention de la délibération de la CCGB N°DEL2024-04-07 régissant les principes de ce service entre chaque commune.

Monsieur le Maire présente au conseillers la convention de la délibération de Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne n°DEL2024-04-07 du 12 avril 2024 régissant les principes de ce service entre chaque commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-Accepté à 10 voix pour et 1 abstention

La validation et la signature de la délibération de la CCGB, ainsi que de signer l'arrêté portant délégation de signature.

Point 4 : Délibération urbanisme : Obligation de déposer une demande de permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la Commune

Monsieur Le Maire propose aux conseillers de soumettre tous travaux de démolition au dépôt d'une demande d'un permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal,

-Accepté à 10 voix pour et 1 contre

D'instaurer l'obligation du dépôt d'un permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la Commune, avant tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou une partie d'une construction.

Charge le Maire, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Point 5 : Points ajoutés à l'ordre du jour

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Après délibération, le Conseil Municipal :

D'ACCEPTER à l'unanimité

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès la rentrée scolaire 2024-2025, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Cantine et garderie	Services aux personnes et aux territoires	Bac pro	9 mois Du 02/09/2024 au 04/07/2025

- D'autoriser Le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

Délibération autorisant le règlement des heures complémentaires :

Monsieur Le Maire informe le conseil Municipal, que pour le règlement des heures complémentaires de ces agents, il convient de prendre une délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité de régler les heures complémentaires des agents.

Point 6 : Questions diverses

Personnel Communal : La Commune a recruté un second agent communal du 1^{er} Mai au 30 septembre 2024. Une réflexion est en cours pour la possibilité de le recruter pour la période hivernale. Une estimation de la dépense sera présentée au prochain conseil pour la validation de ce recrutement.

Dépôts d'ordures : un conseiller signale qu'une voiture a été abandonnée sur la Commune. La carte verte était sur le pare-brise, les forces de l'ordre ont été averties.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 21h20

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres suivants :

Signature des membres du Conseil pour la délibération du n°20240710-20240711-20240712-20240713-20240714

Prénom et nom	SIGNATURE	Absent excusé, pouvoir donné à :
Xavier ROSALIE	Présent	
Jean-Luc HENRY	Présent	
Alain ZABROCKI	Présent	
Catherine HARDOUIN	Absente	Pouvoir donné à Jean-Luc HENRY
Dominique BRUN	Absente	Pouvoir donné à Monsieur Xavier ROSALIE DELTEIL
Joseph CELCAL	Présent	
François CHAUT	Absent	
Jean-Luc GENNERAT	Absent	
Roger LALLIER	Présent	
Jérôme LORET	Présent	
Michèle ROBERT	Présente	
Cassandra SAM	Absente	
Diana SELME	Absente	Pouvoir donné à Alain ZABROCKI
Laurent VOUETTE	Présent	

